Nations Unies

S/PV.7242



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7242e séance

Vendredi 15 août 2014, à 15 heures
New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

14-50734 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Iraq et de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/589, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Tchad.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2170 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2170 (2014). Nous sommes reconnaissants du ferme appui que les membres du Conseil ont exprimé en faveur de cette initiative, et nous sommes sensibles au sentiment d'unité évident qui a permis à cette résolution vigoureuse relevant du Chapitre VII d'être adoptée si rapidement. Aujourd'hui, le Conseil a envoyé un message politique clair à l'État islamique d'Iraq et du Levant, au Front el-Nosra et aux autres groupes terroristes inspirés par Al-Qaida, et a pris d'importantes mesures concrètes pour lutter contre la menace qu'ils représentent.

Cette menace ne fait que croître. L'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et les autres groupes terroristes inspirés par Al-Qaida sapent la stabilité et la sécurité des populations en Iraq et en Syrie. Ils menacent toute la région du Moyen-Orient. Nous avons observé avec horreur leurs actes barbares, notamment des tentatives visant à anéantir des communautés entières en raison de leur religion ou de leur conviction, le meurtre aveugle, des exécutions sauvages et illégales, le fait de prendre délibérément les civils pour cible, et d'effroyables formes de violence sexuelle visant notamment les femmes et les enfants.

La résolution 2170 (2014) exprime le rejet total que la communauté internationale oppose à ces groupes terroristes, et sa détermination à leur répondre. Le Conseil a adopté une attitude ferme et unanime. Une intervention robuste, tant militaire qu'humanitaire, est déjà en cours face à la menace que l'État islamique d'Iraq et du Levant fait peser à court terme. Le Royaume-Uni participe pleinement à l'intervention humanitaire, à la fois en Iraq et en Syrie, et nous appuyons les efforts visant à établir une gouvernance sans exclusive et à consolider les éléments modérés dans ces deux pays.

Mais la présente résolution fournit également un cadre supplémentaire pour une intervention internationale stratégique et à plus long terme face à cette menace. Elle envoie notamment un message politique clair : la communauté internationale condamne totalement les actes terroristes brutaux et sans nom commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant, rejette son idéologie extrémiste et violente, et est unanime dans sa détermination à s'y opposer et à le combattre. Elle contient des mesures pour réprimer le recrutement et s'attaquer spécifiquement au phénomène croissant des combattants terroristes étrangers. Elle s'attaque au financement du terrorisme, en appelant tous les États Membres à mettre immédiatement fin à tout échange commercial et appui matériel qui permettent à l'État islamique d'Iraq et du Levant et à d'autres groupes terroristes de fonctionner. Enfin, elle inscrit six individus clefs de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida, signifiant clairement qu'il n'y aura pas d'impunité pour quiconque cherche à appuyer Al-Qaida ou ses groupes dissidents.

Aujourd'hui, le Conseil a montré qu'il ne restera pas les bras croisés face au terrorisme ou aux violations des droits de l'homme. La résolution que nous venons d'adopter n'est pas un point final. Le cadre qu'elle met en place devra être développé et précisé. Mais l'unité affichée par le Conseil avec ce texte est une base solide pour ce faire. Nous devrons nous montrer déterminés, volontaires et créatifs lorsque nous envisagerons les mesures supplémentaires qui devront être prises pour lutter contre ce fléau terroriste.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2170 (2014) aujourd'hui, car elle a toujours été partisane d'une lutte sans compromis contre le terrorisme et de la nécessité d'unir nos efforts dans ce but. Nous avons à plusieurs reprises appelé le Conseil de sécurité à condamner les terroristes qui prolifèrent en Syrie et en Iraq.

Aujourd'hui, le terrorisme se transforme rapidement en un facteur politique à part entière au Moyen-Orient. Dans de telles conditions, il ne sert à rien d'adopter des approches au cas par cas ou de chercher à distinguer les bons des mauvais terroristes. En février, la délégation russe a proposé l'adoption d'un projet de déclaration présidentielle qui condamnait les terroristes en Syrie. Malheureusement, ce texte n'a pas été adopté à l'époque du fait de l'opposition de certains membres du Conseil. En juillet, à l'initiative de la Russie, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2014/14 condamnant l'utilisation, par les terroristes, des revenus du pétrole syrien et iraquien.

Nous espérons que la résolution adoptée aujourd'hui marquera une étape majeure dans la lutte collective contre le terrorisme et confirmera l'appui de la communauté internationale aux Gouvernements de la République d'Iraq et de la République arabe syrienne dans leurs efforts pour éradiquer ce fléau. Bien qu'elle ait été adoptée au titre du Chapitre VII, cette résolution ne saurait être considérée comme approuvant le recours à une intervention militaire.

Parallèlement, nous nous devons d'appeler l'attention sur certains aspects qui ont compliqué les négociations sur cet important document. Nous sommes préoccupés que la procédure établie par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, s'agissant de l'inscription de nouveaux noms sur la Liste des sanctions, n'ait pas été respectée. Cette initiative porte atteinte à la crédibilité d'un organe subsidiaire clef du Conseil et affaiblit les procédures établies grâce auquel il opère de manière efficace et dans un cadre qui permet aux États Membres de prendre des décisions équilibrées et informées. Nous convenons que les noms des abjects partisans du terrorisme méritent d'être inscrits sur la Liste des sanctions et d'être largement diffusés. Cela étant, nous pensons qu'il est contre-productif de déroger aux règles qui gouvernent les travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité.

C'est uniquement dans un esprit de compromis, compte tenu de la situation désastreuse que font régner dans la région les organisations terroristes que sont le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant, que nous avons accepté que soient utilisés dans la résolution des termes comme « atrocités » ou « atteintes », qui ne figurent pas dans les instruments juridiques internationaux et qui faussent la portée du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous sommes fondamentalement opposés à ce que ces termes soient utilisés dans des résolutions futures du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La montée en puissance de l'État islamique d'Iraq et du Levant, du Front el-Nosra et d'autres entités affiliées à Al-Qaida fait peser une grave menace sur les populations de Syrie et d'Iraq, ainsi que sur la région et sur le reste de la communauté internationale.

Au cours de sa progression rapide et brutale dans le nord de l'Iraq, l'État islamique d'Iraq et du Levant s'est procuré des armes lourdes et les a utilisées pour repousser les forces iraquiennes et peshmerga qui tentaient de défendre les villes et les villages. Il s'est emparé de certaines des précieuses ressources naturelles du pays et a pris le contrôle d'infrastructures critiques. Désormais, l'État islamique d'Iraq et du Levant est en mesure de bloquer la fourniture d'électricité et de contrôler l'accès à l'approvisionnement en eau dont dépend la population.

L'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra ont exploité la guerre civile en Syrie et l'instabilité en Iraq pour s'emparer de territoires vers lesquels ils attirent d'autres individus assoiffés d'extrémisme violent, et depuis lesquels ils sont à même de lancer des attaques dans toute la région et vers d'autres parties du monde. C'est une nouvelle

facette de la menace terroriste, qui s’accompagne d’un coût humain catastrophique. Les attaques perpétrées récemment par l’État islamique d’Iraq et du Levant dans la province de Ninive ont provoqué le déplacement de 200 000 personnes, selon les estimations, ce qui porte le total des personnes déplacées en Iraq depuis janvier à 1,4 million – un chiffre considérable.

Des récits cauchemardesques émergent dans le sillage sanglant de l’État islamique d’Iraq et du Levant. Des chrétiens ont été expulsés de leurs domiciles et sommés de se convertir ou mourir. Aujourd’hui, j’ai rencontré un évêque qui était en Iraq juste après la chute de Mossoul, et qui m’a relaté une attaque de l’État islamique d’Iraq et du Levant sur un hôpital. Un patient chrétien qui refusait de se convertir a été tué d’une balle dans la tête. Deux autres qui avaient accepté de se convertir ont alors été dénoncés comme infidèles et se sont fait trancher la gorge.

Des Yézidis ont été enterrés vivants, décapités ou tués au cours d’exécutions massives, et des milliers d’autres ont été forcés de fuir vers le mont Sinjar, où nombre d’entre eux ont fini par mourir de soif ou d’exposition aux éléments. Selon les estimations du Ministère iraquien des droits de l’homme, 500 femmes et filles yézidies ont été enlevées, et d’après les informations qui nous parviennent, elles seraient victimes de viol, de trafic et de meurtre.

L’État islamique d’Iraq et du Levant et le Front el-Nosra continuent de perpétrer des atrocités similaires en Syrie, ce qui semble leur procurer une grande fierté, d’après les photos qu’ils publient allègrement sur Internet. L’État islamique d’Iraq et du Levant continue également de confisquer l’aide humanitaire ô combien nécessaire à des milliers de civils dans l’est de la Syrie, et ce, sans vergogne aucune.

La résolution 2170 (2014) adoptée aujourd’hui, dont les États-Unis sont fiers de s’être portés coauteurs, est l’expression de la position ferme et unanime du Conseil, selon laquelle tous les États Membres doivent briser les réseaux de financement du terrorisme et de recrutement des combattants étrangers qui alimentent la violence perpétrée par l’État islamique d’Iraq et du Levant, par le Front el-Nosra et par d’autres entités affiliées à Al-Qaida dans la région. En imposant des sanctions contre six individus, ladite résolution prouve que le Conseil a conscience de l’urgence et qu’il est prêt à prendre des mesures concrètes autant contre ceux qui portent les armes que contre ceux qui les leur fournissent.

S’ils ne sont pas combattus, les réseaux de financement du terrorisme et de recrutement des combattants étrangers ne feront que prolonger la terreur que nous voyons se déchaîner dans la région. Le nombre de combattants étrangers en Syrie et en Iraq et le nombre de pays dont ils proviennent sont sans précédent – selon les informations, ils seraient jusqu’à 12 000 à participer au conflit. Le retour dans leurs pays, ou dans d’autres destinations vulnérables, de ces jihadistes radicalisés et endurcis par le combat risque d’élargir le champ d’action de cette violence. Cette résolution devrait permettre d’enrayer le flux d’argent et d’individus, et j’exhorte tous les États Membres à déployer tous les efforts possibles pour qu’il en soit ainsi.

Les États-Unis sont fiers d’avoir pris des mesures sans précédent pour protéger et aider les Yézidis pris au piège dans le mont Sinjar. Aujourd’hui, nous nous associons à d’autres membres du Conseil pour appeler toutes les parties à prévenir ou à faire cesser les attaques généralisées et systématiques contre la population civile, quelle qu’elle soit, du fait de ses origines ethniques, de ses opinions politiques, de sa confession ou de ses croyances. Nous sommes persuadés que le succès politique futur de l’Iraq dépend de la préservation de son unité et de sa riche diversité.

Nous jugeons encourageante la décision du Premier Ministre Al-Maliki de soutenir le Premier Ministre désigné, M. Al-Abadi. Cette transition pacifique et historique montre bien que l’Iraq est en voie de se doter du Gouvernement véritablement sans exclusive dont il aura besoin pour unir tous les Iraquiens dans la lutte contre l’État islamique d’Iraq et du Levant. La communauté internationale doit appuyer l’Iraq à cette fin.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni du leadership vigoureux dont il a fait preuve en présentant la résolution 2170 (2014) adoptée aujourd’hui.

Cette résolution représente un pas décisif du Conseil. Elle condamne sans ambiguïté la brutalité et la barbarie des actes commis par l’État islamique d’Iraq et du Levant et par le Front el-Nosra, et elle exprime la pleine détermination du Conseil de sécurité à utiliser pleinement tous les outils à sa disposition en matière de lutte contre le terrorisme pour s’attaquer à l’État islamique d’Iraq et du Levant et au Front el-Nosra.

L’État islamique d’Iraq et du Levant est une menace grave, mortelle, pour les peuples iraquien et

syrien parce qu'il s'en prend aveuglément aux civils, et commet des exécutions massives et extrajudiciaires, ainsi que des violences sexuelles et des persécutions à grande échelle, sur la base de la religion ou de la conviction, susceptibles de constituer des crimes de génocide. Il impose sa loi abominable, massacrant ceux qui ne s'y soumettent pas. Les retombées de son extrémisme violent sur les populations civiles et la stabilité de l'Iraq, de la Syrie et de toute la région sont immenses. Il est une menace même pour la communauté internationale, et nous devons tous nous mobiliser pour lutter contre ce fléau.

Nous nous félicitons des frappes aériennes ciblées des États-Unis d'Amérique contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui ont permis de briser le siège du mont Sinjar. L'Australie s'est jointe aux États-Unis et au Royaume-Uni pour les opérations de largage des fournitures humanitaires à la population civile, et nous continuerons à œuvrer de concert avec les autres partenaires pour faire face à cette crise humanitaire. C'est avec soulagement que nous constatons que la situation politique en Iraq se stabilise, et nous saluons la nomination de Haïdar al-Abadi, le Premier Ministre désigné, dans laquelle nous voyons une étape importante vers la formation d'un nouveau gouvernement iraquien n'excluant aucune des parties en présence. Les dirigeants iraquiens doivent maintenant travailler de concert, notamment pour contrer la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant.

La résolution adoptée aujourd'hui rappelle aux États Membres qu'ils se doivent de revoir constamment leurs mesures antiterroristes à l'échelle nationale afin de rester en phase avec l'évolution de la menace si tristement et si sanguinairement incarnée par ces deux entités. Tous les États Membres doivent prendre des mesures pour empêcher la circulation des terroristes et groupes terroristes, y compris des combattants étrangers, de part et d'autre des frontières, empêcher le financement des terroristes et leur approvisionnement en armes, et faire échec à l'apparition de l'extrémisme violent. Le 5 août, le Gouvernement australien a annoncé son intention d'adopter de nouvelles mesures ciblées pour faire face à cette menace terroriste en constante évolution. Elles permettront de renforcer nos contrôles aux frontières pour empêcher les terroristes de quitter l'Australie et faciliteront les poursuites en justice contre les combattants étrangers. Elles entraveront les possibilités d'entraînement des terroristes et permettront de renforcer le contact avec ceux qui courent le risque de se radicaliser ou de recourir à l'extrémisme violent.

L'Australie a déjà mis en place un dispositif national de lutte antiterroriste très élaboré, mais il est clair que la menace que représentent l'extrémisme et le terrorisme est réelle et toujours croissante, et que tous les pays doivent s'assurer que les mesures de lutte antiterroristes dont ils se sont dotés sont à la hauteur de cette menace en constante évolution. La résolution adoptée aujourd'hui vient également nous rappeler fort à propos en quoi le régime des sanctions du Conseil concernant Al-Qaida permet utilement de parasiter les activités de groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra. Elle souligne que toute personne fournissant un appui matériel à ces entités afin de les aider à recruter des combattants étrangers ou à en assurer le déplacement, ou leur fournissant un financement par le biais de dons ou du commerce illicite du pétrole qui est actuellement contrôlé par ces groupes, peut être soumise au régime des sanctions contre Al-Qaida. L'inscription, aujourd'hui, de six figures clefs de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra sur la liste des sanctions est un pas important, mais le Comité créé en application des résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités associées a besoin de l'aide des États Membres, qui doivent identifier les agents et complices de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra où qu'ils soient et lui communiquer les informations pertinentes, en vue de leur inscription sur la liste des sanctions contre Al-Qaida.

En fin de compte, le succès des sanctions et des mesures préventives contre le terrorisme énoncées dans la résolution d'aujourd'hui dépendra de leur mise en œuvre par les États Membres. À cette fin, le Conseil lui-même doit revitaliser les systèmes dont il dispose déjà pour aider les États Membres dans cet effort et il doit continuer à veiller de très près à l'efficacité de ses propres mesures dans la lutte contre la menace évolutive du terrorisme. Le rapport qui, conformément à la résolution 2170 (2014), doit être présenté dans un délai de 90 jours sur la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra et, surtout, les recommandations attendues sur les mesures supplémentaires à prendre pour écarter cette menace, auront beaucoup d'importance. Il sera absolument nécessaire que le Conseil donne rapidement suite à ces recommandations.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : La délégation jordanienne salue l'initiative du Royaume-Uni, à laquelle on doit l'adoption par le Conseil aujourd'hui de la résolution 2170 (2014). Cette résolution

vise à contrer la menace terroriste que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra en Syrie et en Iraq. Elle condamne également le recrutement et le financement de ces groupes terroristes. Par cette adoption, nous faisons passer, au nom du Conseil de sécurité, un message politique important, à savoir que la communauté internationale est déterminée à faire front contre les activités terroristes de ces groupes et de tout autre groupe terroriste. Nous sommes également résolus à faire pièce à la menace militaire représentée par ces groupes et aux crimes qu'ils commettent en Iraq et en Syrie. La résolution nous permet également d'inscrire plusieurs personnes et entités associées à l'État islamique d'Iraq et du Levant et au Front el-Nosra sur la liste des sanctions. Les crimes contre l'humanité perpétrés récemment par l'État islamique d'Iraq et du Levant contre d'innocents civils montrent combien il est important de faire preuve de détermination dans la lutte contre ces actes de barbarie, contraires à toutes les règles de ce que l'on considère comme un comportement humain acceptable. Ces crimes contre l'humanité constituent un outrage à notre conscience et à toutes nos cultures.

Nous ne soulignerons jamais assez combien il importe de veiller à ce que le processus politique en Iraq soit ouvert à toutes les parties en présence dans la société iraquienne, sans exclure qui que ce soit. En outre, il est essentiel que le Gouvernement adopte des politiques respectueuses des droits de l'homme et mettant au-dessus de tout les intérêts nationaux iraquiens. Ce ne peut qu'être au bénéfice de l'Iraq, de ses habitants et de toute la région. C'est également le meilleur moyen de lutter contre les terroristes, y compris l'État islamique d'Iraq et du Levant. À cet égard, nous tenons à souligner que l'État islamique d'Iraq et du Levant et les autres groupes extrémistes ne représentent pas les sunnites en Iraq. Nous réaffirmons que la communauté sunnite en Iraq doit faire partie intégrante de tout processus politique, sans exclusive, et que doivent participer à ce processus tous les secteurs de la société iraquienne. La Jordanie se félicite des derniers événements politiques positifs survenus récemment en Iraq, à savoir la nomination d'un nouveau Président, d'un nouveau Premier Ministre et d'un nouveau Président du Parlement.

Nous réaffirmons que le terrorisme en Syrie est un facteur de cette crise, et non pas sa cause, car c'est la politique adoptée par le régime syrien et les méthodes sécuritaires auxquelles il recourt face aux aspirations légitimes de son peuple – sans parler de la marginalisation et de la répression de l'opposition modérée – qui sont les principales causes de la crise syrienne. Par conséquent, nous réitérons qu'il importe au plus haut point que les efforts de lutte contre le terrorisme en Syrie s'accompagnent d'efforts parallèles pour mettre en place un gouvernement intérimaire.

La Jordanie est bien consciente de la menace régionale et internationale que représentent les groupes terroristes et extrémistes en Syrie et en Iraq. À l'instar des autres membres de la communauté internationale, nous sommes très préoccupés par l'expansion géographique de ces groupes dans la région. La situation exige que nous joignions nos efforts au niveau régional et international pour faire face à ce fléau. La Jordanie continuera à tout mettre en œuvre pour promouvoir la coopération dans la lutte contre le terrorisme avec toutes les parties concernées aux niveaux régional et international.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine appuie l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2170 (2014), dont l'objectif est de lutter contre des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra. Dernièrement, ces deux groupes s'en sont pris aux civils, de manière délibérée et à grande échelle, et persécutent les membres des autres religions et groupes ethniques, faisant ainsi un grand nombre de victimes parmi les civils innocents et entraînant le déplacement de millions d'autres. Cela pose une grave menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

La Chine appelle la communauté internationale à appliquer scrupuleusement la résolution qui vient d'être adoptée et à redoubler d'efforts pour lutter contre des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra en prenant des mesures concrètes pour mettre fin à l'approvisionnement en armes, en personnel et en ressources financières qu'ils reçoivent de l'extérieur afin d'arrêter la propagation du terrorisme dans des pays comme l'Iraq et de maintenir la paixet la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Du fait de la mondialisation et du développement des technologies de l'information et des communications, des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra recourent de plus en plus fréquemment à Internet et aux réseaux sociaux pour propager les produits vidéo et audio de la propagande terroriste, pour recruter aux fins d'actes de terrorisme, les encourager, les planifier et les exécuter et lever des fonds pour leurs activités terroristes. La Chine se félicite

de l'adoption de la résolution 2170 (2014), qui contient des dispositions sur les sanctions contre des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra concernant leur utilisation d'Internet et des réseaux sociaux pour recruter des membres et se procurer des armes et des fonds. Nous espérons que la communauté internationale accordera une grande importance à cette question et renforcera sa coopération en matière de lutte contre le cyber-terrorisme.

La Chine elle-même est victime du terrorisme. Nous nous opposons avec force à toute forme de terrorisme et continuerons à prendre une part active à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et à combattre ensemble cette menace du terrorisme.

M. Lamek (France) : La France se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2170 (2014). Elle illustre la détermination du Conseil de sécurité à agir contre l'État islamique d'Iraq et du Levant. Après les condamnations fermes du Conseil de sécurité au mois de juillet contre les exactions commises par cette organisation terroriste, exactions contre les minorités ethniques et religieuses, cette résolution permet d'aller plus loin dans la lutte contre le terrorisme.

Cette résolution est aussi une nouvelle étape dans la nécessaire mobilisation de la communauté internationale pour faire face à la menace que représente pour tous l'État islamique d'Iraq et du Levant. La mise sous sanctions de six personnes liées à cette organisation et au Front el-Nosra constitue un pas décisif pour lutter contre ces groupes. La France, qui a fait de la lutte contre le phénomène des combattants étrangers une priorité nationale, se félicite de cette décision de mettre sous sanctions des personnes qui contribuent à alimenter les filières de combattants étrangers.

La lutte contre le terrorisme est un aspect clef en Iraq, dans lequel la France joue pleinement son rôle aux côtés des autorités iraquiennes. Mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'il est essentiel de trouver une solution politique. La France se félicite de la nomination de M. Al-Abadi comme Premier Ministre, pas important vers la formation d'un gouvernement inclusif qui représente tous les Iraquiens, et qui permettra de trouver une solution durable aux défis de l'Iraq. Il est important que le Premier Ministre forme un gouvernement dès que possible dans le délai constitutionnel.

La France réitère son plein soutien à l'Iraq dans ce moment décisif.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais remercier le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de cette résolution et saluer son vote à l'unanimité.

Le Tchad a voté pour la résolution et s'en est porté coauteur, car le terrorisme est un fléau qui n'a ni visage ni frontières et constitue une menace, non seulement pour la région, mais également pour la paix et la sécurité internationales. Nous demeurons préoccupés par les flux de combattants étrangers en Iraq et en Syrie, car ils constituent une menace certaine pour la région et une source de préoccupations pour le reste du monde.

La résolution que nous venons d'adopter envoie un message fort de la communauté internationale à l'ensemble des groupes terroristes à travers le monde, y compris ceux qui opèrent dans d'autres régions telles que l'Afrique. Tout en réaffirmant la nécessité d'une lutte sans merci contre le terrorisme partout dans le monde, le Tchad réitère sa conviction que les actes barbares condamnables de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra, ainsi que des groupes qui leur sont associés, ne peuvent et ne sauraient être attribués à une religion, ni à une nationalité ou à une communauté, encore moins à une civilisation.

Le Tchad salue la nomination de M. Haidar al-Abadi comme nouveau Premier Ministre de l'Iraq et espère que le futur Gouvernement iraquien saura créer les conditions nécessaires pour préserver la cohésion, l'unité, l'intégrité et la stabilité du pays, dans le respect de la diversité de la société iraquienne.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir préparé la résolution 2170 (2014) que le Conseil vient d'adopter. Et nous remercions les États Membres d'avoir fait montre de la flexibilité nécessaire pour parvenir à un consensus.

Le Chili s'est porté coauteur de cette résolution, car nous estimons qu'ainsi, le Conseil répond à la nécessité urgente d'arrêter la progression de l'État islamique d'Iraq et du Levant et ses attaques en Iraq et en Syrie. Dans ce contexte, nous espérons que l'adoption de cette résolution à l'unanimité rappellera l'importance de condamner et de combattre avec détermination le terrorisme qui afflige la région. Nous appelons les États Membres à respecter leur obligation d'appliquer et de faire respecter les sanctions financières et à prendre des mesures visant à mettre fin aux flux de combattants terroristes étrangers.

Le Chili réitère la valeur universelle des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les droits des minorités dont le respect est essentiel pour la gouvernance démocratique et la paix sociale dans les États où existe une diversité culturelle et religieuse.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance.

Nous avons adopté aujourd'hui une résolution importante, la résolution 2170 (2014), que nous attendions tous avec impatience, surtout nous en République arabe syrienne, face la menace croissante posée par les deux groupes terroristes que sont l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra, sans compter les autres groupes et organisations terroristes associés à Al-Qaida. Ces organisations ont adopté une doctrine violente et extrémiste qui, ces dernières années, a essayé de promouvoir une culture obscurantiste qui n'a aucun lien avec l'islam ou le Mashreq en général, et aucun lien avec la société, l'histoire ou la civilisation de la Syrie.

Depuis plus de trois ans, la Syrie mène une guerre épuisante contre le terrorisme des organisations takfiristes, au nom de l'humanité tout entière. Au cours de cette période difficile et amère de l'histoire syrienne, le Gouvernement syrien a essayé par tous les moyens possibles d'appeler l'attention des États Membres de l'ONU sur les menaces qui pèsent sur la région et sur le monde entier en raison des pratiques de ces organisations. Or, certains États influents sur les scènes arabe, régionale et internationale ont déployé des efforts considérables pour dissimuler les faits, et ont continué de soutenir et d'armer les groupes terroristes, leur offrant même un refuge, un financement, une couverture médiatique et politique, les faisant passer tantôt pour une opposition armée modérée tantôt pour une opposition djihadiste.

Des centaines de lettres et de documents illustrés de photos, d'enregistrements vidéo et de communiqués ont été transmis par le Gouvernement syrien au Conseil de sécurité et à d'autres entités et organismes des Nations Unies afin d'appeler l'attention sur les crimes commis par de nombreux groupes terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et le Front islamique, entre autres. Ces organisations ont commis les pires formes de meurtre, de torture et d'intimidation contre des Syriens innocents. Ils ont pris pour cible des civils et ont commis un génocide contre certaines catégories des sociétés iraquienne et syrienne, outre la destruction organisée de l'infrastructure des différents secteurs de la Syrie.

Ces organisations pillent également les richesses du peuple syrien et s'adonnent au vol et au trafic du pétrole syrien pour le vendre par l'intermédiaire de courtiers européens et turcs. Suite à l'adoption par le Conseil de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/14, qui a été soumise par la Fédération de Russie, je voudrais demander au Conseil l'identité de ceux qui achètent le pétrole syrien à l'État islamique d'Iraq et du Levant, et savoir comment le pétrole syrien volé parvient jusqu'en Europe via la Turquie. Je voudrais également savoir pourquoi les membres du Conseil de sécurité n'ont pas répondu aux nombreuses plaintes que nous formulons depuis plus de trois ans au sujet de l'exportation du terrorisme et d'armes depuis la Libye vers mon pays via la Turquie et le Liban par les organisations takfiristes, et ce malgré les rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1973 (2011) sur la Libye qui ont clairement évoqué la question.

Les documents officiels envoyés par la Syrie ont été délibérément laissés sans suite, avec un manque incroyable de sérieux politique. Si ces documents importants avaient été pris en compte et si les résolutions antérieures du Conseil de sécurité avaient été mises en œuvre, surtout pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, nous ne serions pas obligés aujourd'hui d'adopter une nouvelle résolution. Nous espérons que cette résolution sera mise en œuvre de manière non discriminatoire, non sélective et juste, pour ne pas porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des États concernés, en coopération avec les divers gouvernements. Et ce d'autant plus que nous assistons aujourd'hui à une lutte contre le terrorisme menée avec duplicité et sélectivité par ces mêmes pays qui offrent toutes formes d'appui aux terroristes.

La lutte contre le terrorisme figure au rang des premières priorités du Gouvernement syrien. Nous avons demandé à plusieurs reprises au Conseil de sécurité de prendre en considération les préoccupations de la Syrie à cet égard. La question n'a pas été discutée avec le Gouvernement syrien en dépit du fait que la Syrie est une partie prenante essentielle dans la lutte contre le terrorisme. On n'a pas discuté de la résolution 2170 (2014) adoptée aujourd'hui avec la Syrie durant sa phase de rédaction.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité promeuve un dialogue sérieux avec les États concernés pour trouver des moyens adéquats de lutter contre le terrorisme, et ce avant même l’adoption des résolutions, afin de prendre en compte les préoccupations et les besoins des peuples concernés et de mettre l’accent sur la lutte contre la pensée takfiriste qui permet au terrorisme de se développer dans certaines régions et nuit aux religions, ce qui ne peut qu’enhardir les terroristes.

Le Président (*parle en anglais*) : J’encourage le représentant de la République arabe syrienne à conclure à présent son intervention.

M. Ja’afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité doit inviter les différents États à lutter contre ce genre d’idéologie et contre les individus qui la prônent. Cela doit se faire dans des délais bien précis. Nous devons mettre l’accent sur le langage de certains médias bien connus des pays du Golfe et de certains sites Internet takfiristes, qui s’emploient à promouvoir la pensée extrémiste du terrorisme et ces idéologies sanglantes. Nous devons mettre l’accent sur l’importance de lutter contre ces médias et ceux qui les soutiennent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d’abord, Monsieur le Président, de féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d’août et des efforts qu’il déploie pour diriger les travaux du Conseil. Je remercie Sir Mark Lyall Grant et les membres de son équipe de leurs efforts fructueux dans la conduite des travaux du Conseil. Je saisis également cette occasion pour remercier la délégation rwandaise de sa présidence remarquable du Conseil au cours du mois dernier.

Le siège de villes, les massacres, les déplacements de population et le nettoyage ethnique commis par l’État islamique d’Iraq et du Levant à l’encontre du peuple iraquien, de même que la propagation et la mise en pratique de sa pensée extrémiste et les crimes contre l’humanité qu’il commet contre tous les composantes de la population iraquienne ciblent des civils non armés. Par ailleurs, il commet des massacres ignobles, recrute des enfants, et détruit des églises et des lieux de culte ainsi que d’autres sites religieux, culturels et historiques. L’État islamique d’Iraq et du Levant persécute également des groupes religieux entiers en raison de leur identité ethnique et de leurs croyances religieuses, en ciblant en particulier les minorités yézidie et chrétienne ainsi que les turkmènes chiites, ce qui a provoqué à l’exode de centaines de milliers de familles pacifiques. Ce sont là autant d’actes ignobles qui font bien comprendre sa pensée criminelle extrémiste.

Les personnes déplacées vivent dans des conditions déplorables. Elles sont, en effet, contraintes de vivre sous des tentes ou de se mettre à l’abri dans des écoles et des églises, et nombre d’entre elles ne reçoivent pas d’assistance humanitaire de base. C’est ainsi que l’ONU, par l’intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nikolay Mladenov, a décrété l’état d’urgence de niveau 3, qui est le niveau maximal selon les normes de l’Organisation. À ce jour, des régions entières assiégées continuent d’attendre de l’aide. C’est le cas du massif du Sinjar et de la nahiyat d’Imberli, totalement assiégés alors qu’ils abritent un grand nombre de familles turkmènes chiites.

Mon gouvernement continue de déployer des efforts considérables et de mobiliser toutes ses capacités matérielles et logistiques pour alléger les souffrances des déplacés.

L’Iraq condamne avec la plus grande véhémence les actes terroristes barbares perpétrés à un niveau transnational par l’État islamique d’Iraq et du Levant et les entités affiliées à Al-Qaida. Nous voudrions démontrer ici que le péril que constitue l’existence de ces groupes terroristes, loin de se limiter à menacer la sécurité du peuple et de l’État iraquiens, menace en réalité la paix et la sécurité internationales et tous les peuples de la région sans exception.

Par conséquent, l’Iraq appuie pleinement la résolution et se félicite que son adoption soit intervenue précisément alors que l’Iraq traverse une période difficile et cruciale. Nous remercions le Royaume-Uni des efforts qu’il a déployés pour rédiger la résolution et la faire circuler auprès des autres membres du Conseil. L’importance de cette résolution réside dans le fait qu’elle combine toutes les résolutions précédentes sur la lutte contre le terrorisme et axe les efforts des États Membres sur la lutte contre l’État islamique d’Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et tous les groupes affiliés. En outre, la résolution appuie les droits de l’homme, les libertés religieuses, la tolérance et la protection des civils.

Le terrorisme est un fléau international qui ne connaît pas de frontière et ne s’arrête pas aux portes

d'un État en particulier. La percée de l'État islamique d'Iraq et du Levant à travers les frontières de la Syrie, de l'Iraq et du Liban en est la preuve. Il faut mettre ce groupe en échec, ce qui exige de conjuguer tous les efforts internationaux et régionaux. À cet égard, l'Iraq appelle à mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution pour garantir que les résultats suivants seront atteints.

Premièrement, il faut associer la coopération de la communauté internationale, et notamment celle des pays voisins, à l'adoption au niveau national de mesures capables de paralyser les mouvements terroristes en enrayant les flux de terroristes étrangers qui veulent franchir les frontières pour rallier les rangs de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra dans leurs zones d'activités. Cette coopération est également indispensable pour contrôler les frontières et pour traduire les criminels en justice, en vertu du droit international, tout en respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Iraq.

Deuxièmement, il faut que les États suivent de très près les individus et les entités sur leur territoire, notamment ceux qui sont susceptibles d'être recrutés par des groupes terroristes, en les empêchant d'une part de se rendre en Iraq et en Syrie pour rejoindre les rangs de l'État islamique d'Iraq et du Levant ou du Front el-Nosra, et, d'autre part, en prohibant la publication de fatwas takfiristes et la dissémination de ces fatwas et de l'idéologie extrémiste à travers les réseaux sociaux dans le monde entier.

Troisièmement, il convient de prohiber tous types de transactions directes ou indirectes avec l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra, ainsi qu'avec les individus et entités affiliés à Al-Qaida, en s'abstenant de leur fournir des armes et du matériel militaire.

Quatrièmement, les États doivent prendre des mesures strictes sur leur territoire pour tarir les sources de financement du terrorisme, en gelant les avoirs des individus et des entités qui financent les groupes terroristes.

Cinquièmement, l'Iraq appelle tous les États à déclarer l'État islamique d'Iraq et du Levant organisation criminelle, et les exhorte à présenter les noms des individus et des entités qui lui apportent un appui.

Sixièmement, il convient d'appeler à l'adoption d'une déclaration internationale qui incrimine ces groupes terroristes. Un tel document doit être signé par tous les États du monde, qui s'engageraient alors à mettre en échec ces groupes terroristes.

Au nom du peuple et du Gouvernement iraquiens, je remercie les États-Unis d'Amérique et leur Président. Je remercie également l'ONU et appelle le Conseil à prendre ses responsabilités dans la mise en œuvre de cette résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée 15 h 50.